



### Réaction face à la hausse du salaire minimum à 13,10 \$/heure

**Montréal, 15 avril 2020** – Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) se dit préoccupé face à l’annonce du gouvernement du Québec de hausser le salaire minimum à 13,10 \$/heure en mai 2020. Le secteur du commerce de détail ainsi que celui de la restauration seront les plus touchés par cette hausse, surtout en cette période incertaine.

De plus, cette hausse survient dans un contexte particulier où le déploiement et la bonification de plusieurs programmes d'aide d'urgence aux entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 sont en demande auprès des différentes instances. Cette augmentation du salaire minimum affectera directement à court et moyen terme la survie des détaillants.

Le CQCD comprend le geste du ministre Jean Boulet de vouloir favoriser une reprise économique. Dans un contexte de liquidités limitées, quant à la capacité des détaillants québécois d’absorber cette augmentation, le CQCD invite le gouvernement à considérer un report de 6 mois de cette hausse du salaire minimum ou l’implantation de mesures d’atténuation de cette augmentation pour les détaillants lors de la période de réouverture du commerce de détail.

#### **À propos du Conseil québécois du commerce de détail**

Le CQCD est une association représentant la grande majorité des entreprises du commerce de détail et de la distribution au Québec, ce qui en fait un interlocuteur incontournable. Dans le dossier du commerce en ligne transfrontalier comme dans tous les autres, le CQCD se positionne en « mode solutions », afin de contribuer aux réflexions, aux stratégies et aux décisions des gouvernements.

-30-

Source : Conseil québécois du commerce de détail

Renseignements : Karina Serei  
Directrice des communications  
[kserei@cqcd.org](mailto:kserei@cqcd.org)  
514-842-6681 #202